

## Description

Pour ce basculement, le plan comptable ayant été modifié, les habilitations de régies et les régies de 2012 ne seront pas récupérées en 2013. Cependant, pour éviter les lourdeurs des clôtures de régies, celles-ci ne seront pas exigées.

Des contrôles ont été mis en place et il faut s'assurer avant le basculement :

- *en Régie* : que tous les comptes de la régie sont soldés. L'avance doit donc être reversée à l'agent comptable.
- *en Comptabilité Générale* : que les comptes d'habilitation (543 et 545) sont soldés.

## Contrôles avant basculement

### **Pour toute régie non clôturée de 2012, on contrôlera :**

*Contrôles habituels conservés pour 2012-2013 :*

- Toute opération d'une régie doit figurer sur un journal général (bloquant)
- Toute opération d'une régie doit appartenir à une journée (bloquant)
- Toute journée d'une régie doit appartenir à une période (bloquant)

*Contrôles ajoutés pour 2012-2013 :*

- Tous les comptes de régie doivent être soldés (bloquant).

### **Pour toute habilitation de régie de 2012, on contrôlera :**

*Contrôles habituels conservés pour 2012-2013 :*

- Pour toute régie ne se trouvant pas dans la même implantation : l'utilisateur doit indiquer si la régie a terminé sa période et effectué ses transferts. Une seule réponse négative entraîne un contrôle bloquant.
- Toute clôture de régie doit être validée (bloquant)

*Contrôles habituels supprimés pour 2012-2013 :*

- Pour toute régie dont la clôture est validée : l'utilisateur doit indiquer si le transfert de la clôture a été effectué. Une seule réponse négative entraîne un Contrôle Bloquant.

*Contrôles ajoutés pour 2012-2013 :*

- Les comptes d'habilitation (543x et 545x) de toutes les régies doivent être soldés.

## Initialisation d'une régie du nouvel exercice (2013)

- *En CGene* : les habilitations de Régies de 2012 ne sont pas récupérées et sont donc à re-saisir, à l'exception des éléments suivants :

les comptes de dépôt : IBAN, BIC, libellé, teneur de compte, et montant maximum. (Les comptes de dépôt pourront être réutilisés en 2013).

- *NB en GfcAdmin* : les données communes telles que les paramètres, les établissements et les profils utilisateurs sont récupérées, y compris dans les implantations ne concernant que des régies. Cependant, au regard de l'établissement pour lequel une régie était déclarée en 2012, cette information disparaît en 2013. La régie ainsi que l'identité du régisseur devront être saisis dans le module administration.